



Près d'un Nordiste sur cinq vit sous le seuil de pauvreté

En 2011, la moitié des personnes vivant dans un ménage fiscal de la région Nord-Pas-de-Calais dispose de moins de 1 460 € par mois et par unité de consommation. C'est près de 170 € par mois de moins qu'au niveau national. Avec un niveau de vie inférieur à 977 € par mois, près d'un habitant de la région sur cinq vit sous le seuil de pauvreté, contre un sur sept en France métropolitaine. Ce phénomène touche plus particulièrement les familles monoparentales, les jeunes et les ménages vivant en milieu urbain.

Jean-Christophe Vandeputte, Vincent Bonjour

En 2011, dans la région Nord-Pas-de-Calais, la moitié des ménages a un niveau de vie par unité de consommation inférieur à 17 526 € par an, soit 1 460 € par mois (figure 1). La région dispose du plus faible niveau de vie médian de France métropolitaine, en dessous de la Corse ou du Languedoc-Roussillon.

Des niveaux de vie plus faibles et des inégalités plus importantes en région

En région Nord-Pas-de-Calais, les inégalités de niveaux de vie, mesurées grâce au rapport interdécile (définitions), sont plus prononcées qu'en France de province. Ainsi, les 10 % des Nordistes les plus aisés ont un niveau de vie 3,5 fois plus élevé que les 10 % les plus modestes, contre 3,3 en France de province. La disparité des niveaux de vie est plus importante dans le département du Nord que dans celui du Pas-de-Calais, en raison de la présence plus importante de hauts revenus.

Les départements du Pas-de-Calais et du Nord sont respectivement classés au second et onzième rang des départements ayant les plus faibles niveaux de vie médians. La moindre importance des ressources monétaires en comparaison aux références nationales s'observe pour l'ensemble des groupes sociaux. Le

dixième des Nordistes les plus aisés dispose d'un niveau de vie supérieur à 32 671 €, qui est inférieur de plus de 2 500 € à celui de France de province et plus de 4 700 € à celui de France métropolitaine. De même, les 10 % des plus modestes vivent avec un revenu disponible par unité de consommation

1 Le niveau de vie médian des Nordistes est inférieur au niveau national

Niveaux de vie en région Nord-Pas-de-Calais, France métropolitaine et France de province en 2011

	Médiane (en euros)	1 ^{er} décile (en euros)	9 ^e décile (en euros)	Rapport interdécile D9/D1
Nord	17 880	9 496	33 793	3,6
Pas-de-Calais	16 960	9 417	30 671	3,3
Nord-Pas-de-Calais	17 526	9 460	32 671	3,5
France de province	19 117	10 514	35 135	3,3
France métropolitaine	19 547	10 527	37 445	3,6

Champ : ménages fiscaux (hors ménages en communauté et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.
Source : Insee, revenus disponibles localisés 2011

inférieur à 9 460 € par an, soit un revenu disponible plus faible de près de 1 000 € que celui de France de province.

3 Un clivage Nord-Sud très marqué

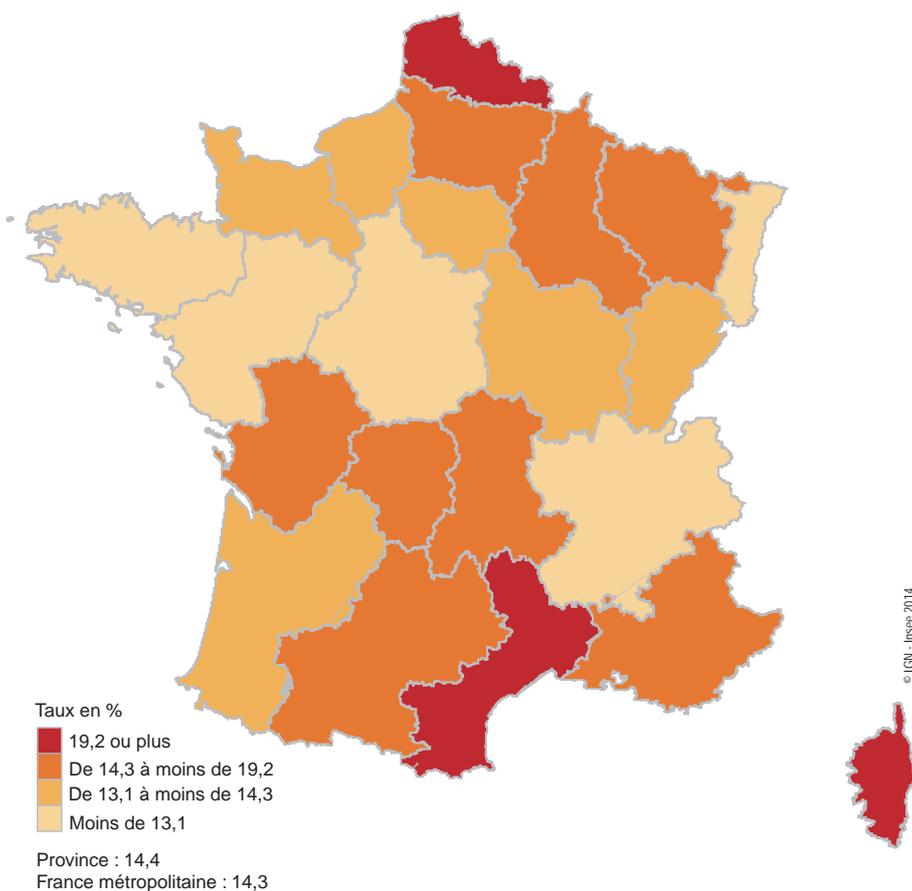
Taux de pauvreté par région en 2011 (*)

Un effet redistributif important

L'ensemble des prestations sociales (prestations familiales, minima sociaux et prestations logement) et des impôts visent à réduire les disparités de revenus et à diminuer la pauvreté. Logiquement, les ménages à bas revenus en sont les principaux bénéficiaires (figure 2).

Pour l'ensemble des ménages de la région Nord-Pas-de-Calais, ces revenus représentent 6,0 % du revenu disponible contre 4,3 % en France de province. En région comme au niveau national, les prestations familiales représentent près de la moitié de ces transferts sociaux.

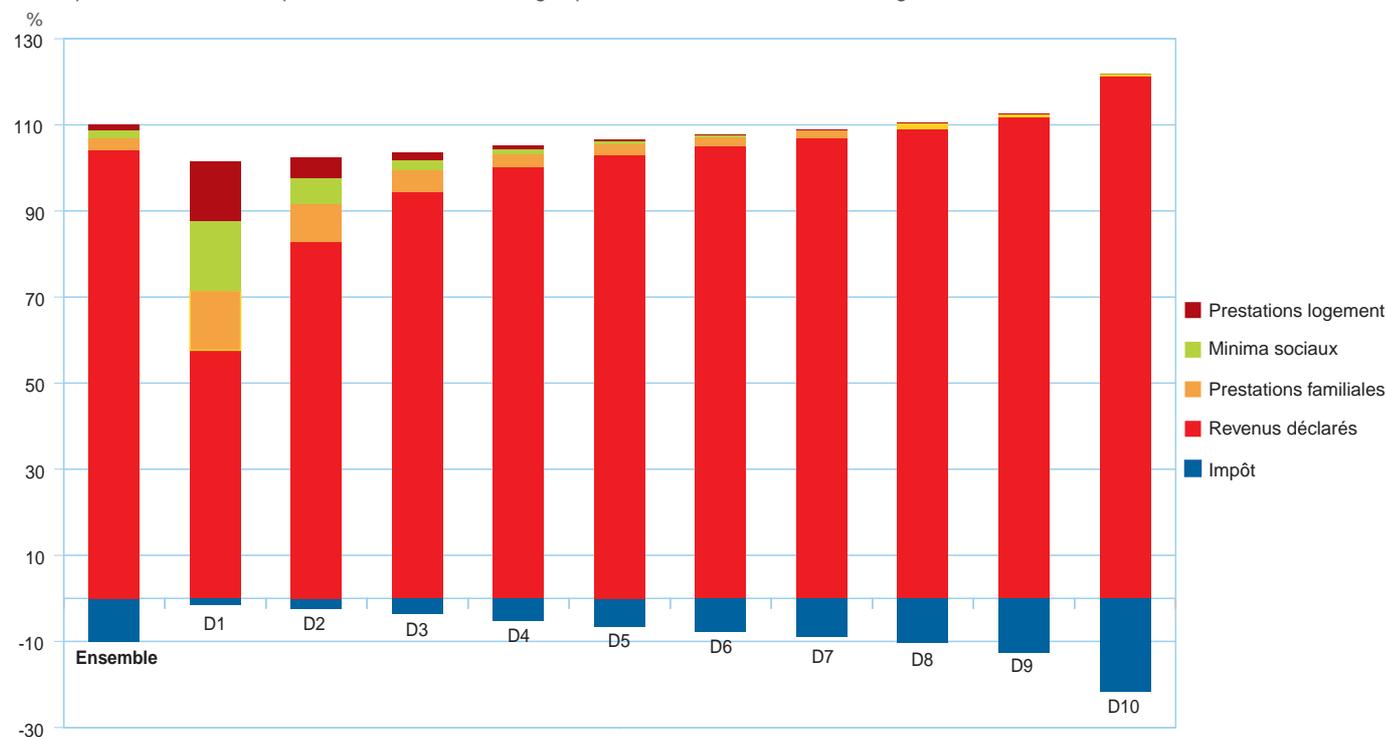
Après la Seine-Saint-Denis, le Pas-de-Calais ainsi que le Nord sont les départements dans lesquels les prestations sociales contribuent le plus au revenu disponible des ménages (6,2 % pour le Pas-de-Calais et 5,9 % pour le Nord). Les personnes aux ressources les plus modestes perçoivent l'essentiel de ces prestations sociales (figure 2). Ainsi, elles couvrent près de 44 % du revenu disponible des 10 % des ménages les plus modestes, contre moins de 39 % au niveau national. La région Nord-Pas-de-Calais ayant un taux de fécondité supérieur à la moyenne nationale et une situation plus marquée de chômage et de pauvreté, le poids de chacune de ces prestations est de fait proportionnellement plus élevé.



(*) Champ : ménages fiscaux (hors ménages en communauté et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.
Source : Insee, revenus disponibles localisés 2011

2 Les prestations sociales couvrent près de la moitié du revenu disponible des 10 % des ménages les plus modestes

Décomposition du revenu disponible en 2011 des ménages par déciles de niveau de vie en région Nord-Pas-de-Calais



Note de lecture : la somme des prestations familiales, des minima sociaux et des prestations logement ajoutée aux revenus déclarés et aux impôts est égale à 100 pour l'ensemble des ménages fiscaux, pour chaque décile. Les impôts sont comptés en valeur négative.

Champ : ménages fiscaux (hors ménages en communauté et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Source : Insee, revenus disponibles localisés 2011

Près d'un Nordiste sur cinq vit sous le seuil de pauvreté

En 2011, la région présente le taux de pauvreté le plus élevé de France métropolitaine, juste devant le Languedoc-Roussillon (figure 3). Ainsi, malgré ces mécanismes de redistribution par les prestations sociales, près d'un habitant de la région Nord-Pas-de-Calais sur cinq vit sous le seuil de pauvreté. Avec un taux de pauvreté de 20,7 %, le département du Pas-de-Calais se situe d'ailleurs au 3^e rang des départements les plus touchés.

Une hausse marquée du taux de pauvreté à partir de 2008

Alors que la pauvreté avait tendance à diminuer jusqu'en 2008, elle augmente entre 2008 et 2011 de plus de deux points en région Nord-Pas-de-Calais (figure 4), principalement en raison de l'impact prononcé de la crise économique. Au niveau national, ce taux a également augmenté, mais dans une moindre mesure (+ 1,2 point en France métropolitaine).

Cette pauvreté monétaire touche de manière plus ou moins forte les différents types de ménages. Les ménages les plus exposés restent les familles monoparentales (figure 5), puisque plus de deux sur cinq en région Nord-Pas-de-Calais sont en situation de pauvreté (41,3 % en 2011). Les couples sans enfant, comprenant les retraités, semblent moins exposés à cette situation (7,8 %).

Par définition, un enfant est pauvre s'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est

4 En 2011, le taux de pauvreté régional est plus de cinq points supérieur au niveau national

Taux de pauvreté en 2011 et son évolution depuis 2008, en région Nord-Pas-de-Calais, France de province et France métropolitaine

	Évolution du taux de pauvreté entre 2008 et 2011	Taux de pauvreté en 2011	Intensité de la pauvreté en 2011	Niveau de vie médian des personnes vivant sous le seuil de pauvreté en 2011
	(en points)	(en %)	(en euros)	(en euros)
Nord-Pas-de-Calais	2,1	19,7	19,6	9 433
Nord	2,0	19,2	20,0	9 385
Pas-de-Calais	2,2	20,7	19,0	9 496
France de province	1,2	14,4	19,2	9 476
France métropolitaine	1,2	14,3	19,5	9 447

Champ : ménages fiscaux (hors ménages en communauté et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Source : Insee, revenus disponibles localisés 2011

5 En région Nord-Pas-de-Calais, plus de deux familles monoparentales sur cinq sont en situation de pauvreté

Taux de pauvreté en 2011 par âge et type de ménage, en région Nord-Pas-de-Calais et France de province

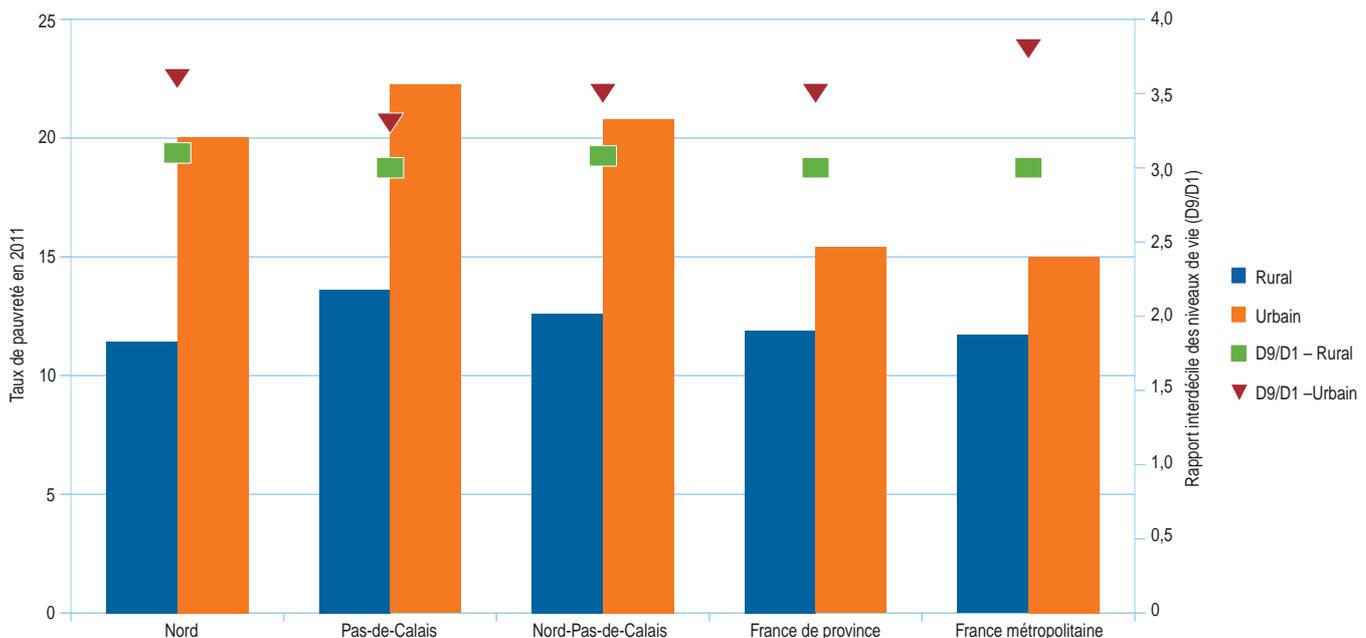
	Taux de pauvreté en 2011 (en %)	
	France de province	Région Nord-Pas-de-Calais
Familles monoparentales	32,9	41,3
Couples sans enfant	6,6	7,8
Couples avec enfant (s)	13,2	19,3
Personnes seules	18,4	20,7
17 ans ou moins	20,5	28,8
De 18 à 29 ans	16,7	21,8
De 30 à 64 ans	12,8	17,3
65 ans et plus	9,2	9,5

Champ : ménages fiscaux (hors ménages en communauté et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Source : Insee, revenus disponibles localisés 2011

6 Des taux de pauvreté plus élevés en milieu urbain et des inégalités plus marquées

Taux de pauvreté en 2011 selon le caractère rural ou urbain de la commune occupée par le ménage, et rapport D9/D1 des niveaux de vie



Note de lecture : en 2011, le taux de pauvreté du Nord atteint 20,1 % dans les communes urbaines contre 11,4 % dans les communes rurales. Par contre, le rapport interdécile des niveaux de vie (échelle de droite) atteint 3,6 dans les communes urbaines contre 3,1 dans les communes rurales.

Champ : ménages fiscaux (hors ménages en communauté et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Source : Insee, revenus disponibles localisés 2011

inférieur au seuil de pauvreté. Ainsi, les familles avec enfants étant davantage affectées par la pauvreté, les jeunes de 17 ans ou moins sont les plus exposés à cette précarité. En région Nord-Pas-de-Calais, près de 29 % d'entre eux sont considérés comme pauvres, soit près de 8,5 points au-dessus du seuil national.

Le monde rural est moins exposé à la pauvreté monétaire

Que ce soit au niveau national ou régional, la pauvreté touche davantage les ménages vivant en milieu urbain (figure 6). Cet écart est toutefois beaucoup plus marqué en région Nord-Pas-de-Calais, notamment dans le Pas-de-Calais. Ainsi, 22,2 % des habitants du Pas-de-Calais en milieu urbain vivent sous le seuil de pauvreté, contre 15,0 % au niveau national.

Le niveau de vie médian des Nordistes vivant en milieu urbain est inférieur de plus de 2 000 € à celui des Nordistes vivant en milieu rural. Cette différence est moins marquée dans les deux espaces de la France de province : un peu plus de 100 € seulement.

De plus, ce sont dans les communes urbaines que les inégalités de richesse sont les plus fortes. Ainsi, le rapport inter-décile de France métropolitaine est de 3,8 en milieu urbain, contre 3,0 dans les communes rurales.

D'autres aspects de la précarité sont toutefois à prendre en considération, concernant différemment les espaces ruraux et urbains, à l'instar des conditions matérielles d'existence (notamment la qualité des logements), les difficultés d'accès aux biens et services selon l'isolement géographique, ou encore les opportunités de développement humain (parcours de formation, santé, culture et loisir...). Autant de dimensions sur lesquelles œuvrent les acteurs en charge de la lutte contre la pauvreté dans la région et ses territoires. ■

Définitions

Revenu disponible du ménage : somme des revenus d'activité (salaires nets, bénéfices...), de remplacement (allocations chômage, retraites...) et des revenus du patrimoine des différentes personnes composant le ménage, augmentée des prestations sociales (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux) et diminuée des impôts directs payés par le ménage (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et des prélèvements sociaux (CSG, CRDS).

Niveau de vie d'un individu : revenu disponible du ménage auquel appartient l'individu, divisé par le nombre d'Unités de consommation (UC). Le nombre d'Unités de consommation n'est pas égal au nombre de personnes du ménage car on tient compte du fait que la vie commune procure des économies d'échelle. L'échelle actuellement utilisée retient la pondération suivante :

- le premier adulte du ménage compte pour 1 UC ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent pour 0,5 UC ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0,3 UC.

Alors que le revenu disponible concerne le ménage, le niveau de vie représente ce dont dispose un individu pour vivre compte tenu de la composition du ménage auquel il appartient. Tous les individus d'un même ménage possèdent donc le même niveau de vie : celui du ménage dont ils font partie.

Niveau de vie médian : niveau de vie qui partage la population en deux parties égales. La moitié des habitants dispose d'un niveau de vie inférieur à ce montant, l'autre moitié dispose d'un niveau de vie supérieur à ce montant.

Le seuil de pauvreté est égal à 60 % du niveau de vie médian national.

Taux de pauvreté monétaire : proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, soit 977 euros par mois en France en 2011.

Intensité de la pauvreté : indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Formellement, il est calculé de la façon suivante : (seuil de pauvreté – niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté.

Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Déciles : le 1^{er} décile est la valeur d'une variable en dessous de laquelle se situe 10 % de la population. Ainsi, le 1^{er} décile du niveau de vie est le niveau de vie en dessous duquel vit 10 % de la population. À l'opposé, le 9^e décile correspond au niveau de vie au-dessous duquel se situe 90 % de la population.

Rapport interdécile : les déciles d'une distribution permettent de calculer des rapports interdécile. Le rapport D9/D1 met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution ; c'est une des mesures de l'inégalité de cette distribution.

Insee Nord-Pas-de-Calais
130 avenue du Président J.F. Kennedy
CS 70769
59034 Lille Cedex

Directeur de la publication :
Daniel Huart

Référent Études Qualité
Sébastien Terra

ISSN en cours
© Insee 2014

Crédits photos :
© Laurent Ghesquière
© Musée du Louvre-Lens / Philippe Chancel
© Matthieu Debailleul

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2012 », Insee, *Insee Première n°1513*, septembre 2014.
- « Connaître pour agir : des indicateurs au service des politiques sociales », Insee Nord-Pas-de-Calais, *Pages de Profils n°92*, juin 2011.
- « Pauvretés et territoires en Nord-Pas-de-Calais », Insee Nord-Pas-de-Calais, *Dossier de Profils n°82*, juin 2006.

